

# Contrats Natura 2000

**COFIL GUISSENY**

**26 AVRIL 2016**



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne

# CONTRACTUALISATION 2007-2013

## Sur l'ancienne contractualisation 2007-2013,

- **13** contrats Natura 2000 ont été engagés sur Guisseny pour un montant de **156 415,14 €**
- soit 8% du nombre de contrats et 4% de l'enveloppe régionale qui représentait un **4,1M€**.
- Avec les Monts d'Arrée, le site de Guisseny est le site qui a engagé le plus de contrats Natura 2000 sur cette période.
- pour la mairie de Guisseny (mise en defens des habitats dunaires et falaises, élimination d'invasives, restauration ou entretien de milieux ) ou pour des particuliers (gestion pastorale).

En 2015, l'ensemble des contrats pris sur le programme FEADER 2007-2013 ont été soldés.

Les tempêtes de début 2014 couplées aux gros coefficients de marées ont généré de l'érosion sur le littoral et quelques aménagements nouveaux ont été abîmés et ont amené à repenser des contrats en cours.



# Cadrage administratif

- Rappel du contexte programmation 2014-2020

→ Cadre National approuvé le 30/06/2015

→ PDRB validé par la commission le 07 août 2015

- **Conseil Régional de Bretagne = nouvel autorité de gestion**
- **Enveloppe FEADER de 368M€ (contre 170M€ en 2007-2013)**

- Conventions

1/ Convention tripartite entre C Régional , État et ASP signée le 22 décembre 2014

2/ Conventions de Délégation des Tâches entre C Régional et DDTM : signées en novembre 2015

3/ Arrêtés de délégation de signature entre C Régional et délégués des DDTM : signés en novembre 2015



# État d'avancement

- Calendrier

Premier Comité régional de Programmation Européenne (CRPE) en juin 2016

Et comité thématique « biodiversité »

- Liste des opérations éligibles

→ cf circulaire de gestion des sites Natura 2000 terrestres (de 2012) en cours de mise à jour + DOCOB

- Opérations d'investissement

→ Autofinancement d'au moins 20 % des collectivités

- Coûts simplifiés : barèmes

=> Poursuite de la même base pour 2016

- Formulaires

→ Disponibles sur [www.europe.bzh](http://www.europe.bzh)



# Contractualisation 2014-2020

- Bilan des projets connus à fin 2015

	22	29	35	56	BZH
Nb Total	5	50	2	13	70
Forêt	0 / 0	4 / 0	0 / 0	0 / 0	4 / 0
Ni-ni	5 / 4	46 / 37	2 / 2	13 / 11	66 / 54
Nb sites	3	18	2	10	32
Montant total (k€)	157	734	52	480	1423
Montant État (k€)	<b>74</b>	<b>345</b>	<b>24</b>	<b>226</b>	<b>669</b>

**Attente des territoires de 669 k€ pour une enveloppe probable de 200 k€**

=> Nécessité d'un choix et d'une priorisation

# Contractualisation 2014-2020

- Critères de priorisation possibles

→ Critères écologiques (pondération)

- **Statut de l'habitat ou de l'espèce (échelle européenne et nationale)**
- Évaluation de l'enjeu de conservation de l'habitat ou de l'espèce à l'échelle régionale
- Évaluation de l'enjeu de conservation de l'habitat ou de l'espèce pour le site (priorités DOCOB)
- Préservation/Restauration : Actions visant à la préservation et/ou restauration de l'habitat et/ou de l'espèce
- Effet écologique attendu : Choix du type d'action / Effet attendu
- Adéquation de l'action / au bénéfice : Les actions envisagées sont-elles en adéquation avec l'objectif écologique analysé et démontré ? Et avec le contexte ?
- Multicibles : Pluralité de la cible des actions proposées



# Contractualisation 2014-2020

- Critères de priorisation possibles (*suite*)

→ Critères socio-économiques (*pondération*)

- **Coût** : estimation de la contrainte de coût / références
- Nouveauté : premiers contrats sur site rentrant en animation
- Bénéfice socio-économique local et pérennité

**2016 : Effet reprise de la contractualisation**

# Contractualisation 2014-2020

- Propositions de travail : année 2016

## Travail collaboratif sur les critères de choix

→ Mise en place d'un développement de la doctrine régionale au travers d'un groupe de travail :

DREAL – DDTM - Chargés de missions Natura 2000

→ Objectif : aboutir à une méthode de priorisation permettant de maximiser l'efficacité des crédits disponibles en vue d'une préservation/amélioration des habitats et espèces ciblées par Natura 2000





# Contrats marins

- Financements Etat et éventuellement FEAMP
- Possibilité de contrats sur estran (également éligibles en contrats terrestres classiques, ex : récolte des déchets)
- Actions éligibles : cf circulaire de gestion des sites Natura 2000 terrestres (de 2012) en cours de mise à jour + DOCOB
- Circuit d'instruction des demandes en cours de définition

# Contrats marins

- Financements Etat et éventuellement FEAMP
- Possibilité de contrats sur estran (également éligibles en contrats terrestres classiques, ex : récolte des déchets)
- Actions éligibles : cf circulaire de gestion des sites Natura 2000 terrestres (de 2012) en cours de mise à jour + DOCOB
- Circuit d'instruction des demandes en cours de définition

# Merci de votre attention

**Stéphanie Jouvin**

**DREAL BRETAGNE / SPN / BGP**

